

2016-07-04

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi le 4 juillet deux mille seize à dix neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.  
À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Julie Fontaine, Marianne Cardinal, Pascale Rochette et monsieur Jean Asnong.  
Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.  
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.

**OUVERTURE : 19h32**

2016-208

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 JUILLET 2016**

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté et que le point : Affaires nouvelles reste ouvert.

**ADOPTÉ**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 6 juin 2016
4. Première période de questions (10 minutes)
5. a) Adoption du procès verbal du 2 mai 2016  
b) Adoption du procès verbal du 6 juin 2016  
c) Adoption du procès verbal du 13 juin 2016
6. Suivi des procès verbaux du 6 et 13 juin 2016
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

**8. ADMINISTRATION**

- A) Mikinak: Festival de la tortue / participation municipale
- B) Règlement 02-0616/ Rémunération des élus (es)
- C) Aréna: Partenariat financier
- D) Appui / Venise-en-Québec

**9. VOIRIE/COURS D'EAU**

- A) Travaux TECQ 2016-2018
- B) Étude du sol / garage municipal / acceptation plans et devis

**10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- A) Demande CPATQ / TransCanada Pipelines / travaux entretien
- B) Demande CPATQ / TransCanada Pipelines / Prolongement Saint-Sébastien / **reporté**
- C) Demande: 2è délai supplémentaire / bâtiment dérogoaire

**11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- A) Paiement facture sorties / mai 2016
- B) Autorisation / achat équipements
- C) Clarifier heures de formation
- D) Adoption / règlement de base en sécurité incendie # 10-0616 / **reporté**

**12. LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE**

- A) Remise d'argent du comité Loisirs

**13. HYGIÈNE DU MILIEU**

- A) Réception / plans et devis / dossier installation septique
- B) Invitation / entrepreneurs / installation septique non conforme

**14. FINANCES ET IMMOBILISATION**

- A) Contribution financière 2016 : Maison des jeunes de Bedford

**15. BÂTIMENT / HÔTEL DE VILLE**

**16. CORRESPONDANCE**

**17. RAPPORT DES INSPECTEUR / POUR INFO AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**18. APPROBATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER / DG**

- 19. APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / JUIN 2016
- 20. ADOPTION DES COMPTES / JUIN 2016
- 21. AFFAIRES NOUVELLES
- 22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS / 30 MINUTES
- 23. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Durée 10 minutes

Début : 19h32

Fin : 20h11

- Aréna

**2016-209 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 2 MAI 2016**

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

**ADOPTÉ**

**2016-210 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 6 JUIN 2016**

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté avec ajout à la résolution 2016-184:

*\*retienne le soumissionnaire Eurovia (DJL) \**et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

**ADOPTÉ**

**2016-211 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 13 JUIN 2016**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Julie Fontaine**,

Et résolu unanimement :

Que le procès verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2016 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

**ADOPTÉ**

**SUIVI DES PROCÈS VERBAUX**

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès verbaux du 2 mai, 6 et 13 juin 2016.

**SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI**

- Journée / Petits entrepreneurs/ plus de 25 inscriptions
- Programme Entreprenariat / + 40 inscriptions
- Mikinak / MRC / don d'arbustes / valeur +/- 400\$
- Internet haute vitesse
- Bacs bruns / résidus verts

## ADMINISTRATION

### 2016-212 MIKINAK / FESTIVAL DE LA TORTUE / PARTICIPATION MUNICIPALE

**CONSIDÉRANT** que le 6 août, la municipalité organise un évènement soit Mikinak, le festival de la tortue;

**CONSIDÉRANT** un montant de 5 000\$ réservé au comité Loisirs, Culture et communautaire au budget 2016;

**CONSIDÉRANT** que cet évènement est à caractère loisirs et que le comité ne peut l'organiser;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal verse le montant de 5 000\$ pour l'organisation et les festivité du Mikinak et ceci selon le montant alloué au comité loisirs pour l'année 2016.

**ADOPTÉ**

### 2016-213 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 02-0616 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-0213, 05-0609, 05-0609A ET 03-0208 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire amender le règlement 01-0213 et ceux antérieurs relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes ;

**ATTENDU QUE** le territoire de la municipalité de Pike River est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 7 décembre 2015 par le conseiller Gabriel Thuot;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement :

#### **QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

##### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

##### **Article 2**

Le présent règlement remplace et abroge les règlements numéros **01-0213, 05-0609, 05-0609A et 03-0208**.

##### **Article 3**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2016.

##### **Article 4**

La rémunération de base annuelle du maire pour 2016 est fixée à **6068.88\$** à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de **3 034.32\$** ; et à chaque conseiller la rémunération de base est fixée à **2 022.96\$** à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de **1 011.48\$**.

##### **Article 5**

Lorsque le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant a droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période ; et durant cette période d'absence du maire, le maire recevra comme compensation, la rémunération prévu à un conseiller.

##### **Article 6**

Lors d'une absence prolongée sans motif raisonnable (article 317 La Loi sur les Élections et référendums) le membre du conseil absent ne recevra plus sa rémunération de base ni son allocation de dépense.

##### **Article 7**

Une rémunération additionnelle établie à 30\$ par réunion (minimum 2 hres) si plus de 4 hres une rémunération de 60\$ sera allouée à laquelle est présent le membre du conseil soit présence aux comités, régie ou tout organisme.

##### **Article 8**

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement sont indexées à la hausse à compter de l'exercice financier 2016.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel qu'utilisé par la MRC Brome Missisquoi pour l'année 2016.

#### Article 9

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*  
Sonia Côté, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION:** 7 décembre 2015  
**ADOPTION:** 4 juillet 2016  
**PUBLICATION:** 6 juillet 2016

#### 2016-214 ARÉNA : ENTENTE / DEMANDE D'UNE RENCONTRE

**CONSIDÉRANT** que le conseil de Pike River désire une rencontre avec les membres du conseil de la Ville de Bedford tel que précisé dans un courriel du 28 juin 2016 de la part de M. Yves Lévesque, maire;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait important d'échanger ensemble sur certains points et s'entendre mutuellement;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Pike River demande une rencontre avec le conseil municipal de la ville de Bedford soit le 11 ou 13 juillet 2016.

**ADOPTÉ**

#### 2016-215 DEMANDE D'APPUI / MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC / AUTOROUTE 35

**CONSIDÉRANT** que le 26 mai 2009, la municipalité de Pike River avait répondu par une lettre, informant la municipalité de Venise-en-Québec de ne pas appuyer leur résolution 7819-05-09 et ceci pour aménager une sortie sur la route 202 (rang des Ducharme);

**CONSIDÉRANT** une nouvelle demande (résolution 10516-06-16) de la part de la municipalité de Venise-en-Québec de réitérer un appui pour une entrée et une sortie lors du prolongement de l'Autoroute 35;

**CONSIDÉRANT** que la route 202 (rang des Ducharme) est interdit à la circulation lourde;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu un élargissement de l'accotement pour permettre la circulation des cyclistes;

**CONSIDÉRANT** un risque élevé, dangereux et une augmentation de la circulation et ceci pour la sécurité des cyclistes;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Pascale Rochette**,

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Pike River n'appuiera pas la municipalité de Venise-en-Québec par sa résolution 10516-06-16 auprès du Ministère des Transports pour aménager une ENTRÉE et une SORTIE sur la route 202 (rang des Ducharme).

**ADOPTÉ**

#### VOIRIE / COURS D'EAU

#### 2016-216 TRAVAUX DE VOIRIE TECQ 2016 ET 2017

**CONSIDÉRANT** la réception et l'ouverture des soumissions dans le cadre des travaux de voirie des Chemins du Moulin et des Rivières mercredi le 1er juin 2016;

**CONSIDÉRANT** l'offre de 3 soumissionnaires soit:

OPTION 1: Travaux de voirie /Chemin du Moulin 2016 et		des Rivières 2017	
• EUROVIA (DJL)	200 711.63\$	655 525.36\$	= 856 236.99\$
• PAVAGE MASKA	199 476.91\$	662 602.13\$	= 862 079.04\$
• SINTRA IINC	211 773.60\$	772 681.44\$	= 984 455.04\$

OPTION 2: Travaux de voirie EN 2016 /Chemin du Moulin 2016 et des Rivières

• EUROVIA (DJL)	200 711.63\$	641 550.96\$	= 842 262.58\$
• PAVAGE MASKA	199 476.91\$	662 602.13\$	= 862 079.04\$
• SINTRA IINC	211 773.60\$	753 371.36\$	= 965 144.99\$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des documents par la firme Tetrattech que le tout est conforme;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'a pas les ressources financières pour faire exécuter les travaux de voirie (chemin du Moulin et des Rivières) et ceci les 2 en 2016;

Il est proposé par **Julie Fontaine,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise les travaux de voirie pour le chemin du Moulin en 2016 et donne le mandat à EUROVIA pour un montant de 174 569.80\$ + taxes et ceci selon le montant du bitume pour les mois de juillet ou août. Et que les travaux de voirie du chemin des Rivières soient exécutés en 2017 par EUROVIA au montant de 570 146.00\$ + taxes.

**ADOPTÉ**

### 2016-217 DEMANDE ÉTUDE DE SOL / TERRAIN / GARAGE MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT** une demande auprès de la firme d'ingénieur Tétratech pour une étude du sol pour le garage municipal;

**CONSIDÉRANT** que ceci n'est pas offert par leur entreprise;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait nécessaire de faire une étude de sol individuel selon le respect de l'appel de proposition;

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2016-176 sera annulée et d'accepter le prix tel que déposé par Mme Sonia Martel, architecte au prix de 7 375\$ + 650\$ par visite;

Il est proposé par **Julie Fontaine,**

Appuyé par **Pascale Rochette,**

Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal accorde le mandat à Mme Sonia Martel, architecte pour la conception des plans et devis pour la construction du garage municipal et invite les laboratoires selon la liste de la directrice générale à nous soumettre une offre pour une étude de sol pour la construction du garage municipal. Réception des AO le 25 juillet 2016 à 16h00. Ouverture à 16h05.

**ADOPTÉ**

### URBANISME ET AMÉNAGEMENT

### 2016-218 DEMANDE CPTAQ / TRANSCANADA PIPELINES/ TRAVAUX D'ENTRETIEN 2016

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par UDA au nom de TransCanada Pipeline;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à obtenir une autorisation pour utiliser une partie du lot P363 pour effectuer des recherches et au besoin certaines réparations de la conduite de transport de gaz existante;

**CONSIDÉRANT** que le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT** que le projet doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la demande n'impose aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles puisqu'aucune distance séparatrice pour les bâtiments d'élevage n'est applicable à cet usage;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont déjà effectués sans avoir reçu notre autorisation au préalable;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Sylvie Jeannotte,**

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de la municipalité de Pike River appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par UDA, au nom de TransCanada Pipelines et recommande à la Commission d'approuver la demande.

**ADOPTÉ**

### 2016-219 DEMANDE / 2È DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE / BÂTIMENT DÉROGATOIRE

**ATTENDU** la résolution 2016-145 d'une extension pour la construction de bâtiment dérogatoire et qui sera démantelé le 1er juillet 2016 ;

**ATTENDU** que le délai au 1er juillet 2016 ne pourra pas être suffisant;

**ATTENDU** leur engagement écrit de démanteler le bâtiment dérogatoire et ceci le plus tôt possible au

cours de l'automne 2016;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,  
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,  
Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal accorde un 2<sup>e</sup> délai supplémentaire et ceci selon l'entente avec la directrice générale.

**ADOPTÉ**

### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

#### 2016-220 PAIEMENT FACTURE : SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER / SORTIES AVRIL ET MAI 2016

**ATTENDU** la réception de la facture # CRF1600034 de la municipalité de Saint-Armand au montant de **323.76\$** pour les sorties du 27 avril, 28 avril et 21 mai 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River;

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Pascale Rochette**,  
Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF1600034 au montant total de **323.76\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour les sorties du 27 avril, 28 avril et 21 mai 2016 du service de protection contre l'incendie Saint-Armand Pike River.

**ADOPTÉ**

#### 2016-221 AUTORISATION ACHAT ÉQUIPEMENTS POUR SERVICE INCENDIE

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Marianne Cardinal**,  
Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal de Pike River autorise l'achat d'un système d'éclairage et de boyaux pour le nouveau camion autopompe-citerne et ceci conjointement avec la municipalité de Saint-Armand, au montant de **8 553.39\$**, taxes incluses, de CSE Incendie et Sécurité Inc pour le service de protection contre l'incendie.

**ADOPTÉ**

#### 2016-222 CLARIFIER HEURES DE FORMATION PAYÉES APRÈS 2 ANS

**CONSIDÉRANT** la résolution no. 16-01-011 concernant le paiement aux pompiers, après 2 ans, des heures de formation, que celle-ci soit modifiée pour se lire comme suit :

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Pascale Rochette**,  
et résolu unanimement:

Que les heures de formation pour les cours suivants :

- Pompier 1
- Pompier 1 auto sauvetage
- Pompier 2
- Pompier 2 pince de survie
- Pompier 2 opération
- Pompier 2 matières dangereuses
- Officier non-urbain
- Matières dangereuses
- Cours de pompe
- Formation opérateur d'échelle
- Sauvetage nautique
- Formation Premiers Répondants

Soient payés 2 ans après l'obtention du diplôme ou certificat.

Que toutes autres formations ou maintien des compétences, pompiers et premiers répondants, soient payés au fur et à mesure.

Que les heures soient payées au tarif en vigueur lors du début de la formation.

**ADOPTÉ**

## LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

### 2016-223 FONDS DU COMITÉ LOISIRS, CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT** que le comité des Loisirs, culturel et communautaire offre un montant de 5000\$ à l'organisation du Mikinak, festival de la tortue;

**CONSIDÉRANT** que cet événement est dans le cadre d'une activité Loisirs au sein de la municipalité;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement:

Que le conseil municipal recueillera ce versement pour la tenue de l'activité Mikinak, le festival de la tortue.

**ADOPTÉ**

## HYGIÈNE DU MILIEU

### 2016-224 RÉCEPTION/ PLAN ET DEVIS / INSTALLATION SEPTIQUE NON CONFORME

**CONSIDÉRANT** la réception d'une offre de service auprès de Mme Hélène Lapointe, ingénieur de la firme SSEA (Solutions sols et eaux usées) pour la conception de plans et devis et l'étude du sol pour une installation septique au montant de 890\$ + taxes ainsi qu'un rapport;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport préliminaire de l'étude du sol du site et du terrain naturel;

**CONSIDÉRANT** que le choix de l'installation septique sera : le système Enviro septic proposé;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant de 890\$ + taxes suite à l'offre de service (résol 2016-193) auprès de SSEA (Solutions sols et eaux usées) que tous ces frais seront assimilés à la taxe foncière de la propriété en défaut.

**ADOPTÉ**

### 2016-225 INVITATION ENTREPRENEURS / INSTALLATION SEPTIQUE NON CONFORME

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a été informé des démarches de la municipalité et qu'à défaut de celui-ci de répondre d'ici le 28 juin 2016, la municipalité procédera à une invitation auprès de différents entrepreneurs pour l'exécution desdits travaux et un permis sera émis en ce sens;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal invite les entrepreneurs selon la liste de la directrice générale Mme Sonia Côté à soumettre un prix pour une installation septique selon les plans et devis de la firme SSEA (Hélène Lapointe) et ceci d'ici le 25 juillet 2016 et que tous ces frais seront assimilés à la taxe foncière de la propriété en défaut et d'en aviser au préalable le propriétaire des démarches de la municipalité.

**ADOPTÉ**

## FINANCES ET IMMOBILISATIONS

### 2016-226 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016/ MAISON DES JEUNES LE BOUM DE BEDFORD

**CONSIDÉRANT** une demande de la part de la Maison des jeunes \*Le Boum\* de Bedford pour contribuer à leur campagne de financement 2016;

Il est proposé par **Julie Fontaine**,

Appuyé par **Pascale Rochette**

Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100\$ à la Maison des jeunes \*Le Boum\* de Bedford. (pris au Budget subv.couche lavables 500\$)

**ADOPTÉ**

## BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

Vidange du réservoir 22-6-2016

## CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de mai 2016.

## RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M.Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

*La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.*

### 2016-227 APPROBATION DE PAIEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sonia Côté (rémunération/ juin 2016) 5 sem.	2 839.63\$
Sonia Côté (km juin 2016)	133.21\$
Desjardins (RRS) juin 2016	244.80\$
Desjardins (Ass coll) juillet 2016	319.73\$

Il est proposé par **Jean Asnong**,  
Appuyé par **Julie Fontaine**,  
Et résolu unanimement:

D'approuver les dépenses ci-hauts énumérées.

**ADOPTÉ**

*La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège et prends part au discussion.*

### 2016-228 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUIN 2016

Martin Bellefroid, maire	711.94\$
Sylvie Jeannotte, poste # 1	241.11\$
Jean Asnong, poste # 2	241.11\$
Julie Fontaine, poste # 3	241.11\$
Marianne Cardinal, poste # 5	241.11\$
Pascale Rochette, poste # 6	241.11\$
CARRA (mai 2016)	362.25\$
AXION (internet, tel, fax) mai juin 2016	187.30\$
AXION (internet pompier)	68.93\$
Bell I pad /mai juin)	40.24\$
Revenu Canada (DAS mai 2016)	751.98\$
Revenu Québec (DAS mai 2016)	2 145.21\$
Hydro-Québec (luminaires mai 2016)	308.89\$
Visa Desjardins (essence voirie)	263.00\$
Visa Desjardins (timbres)	154.57\$

**TOTAL :**

**6 199.86\$**

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Julie Fontaine**,  
Et résolu unanimement:

Que les dépenses incompressibles du mois de juin 2016 soient approuvées.

**ADOPTÉ**

### 2016-229 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2016

Employés municipaux	2 876.24\$
André Paris	1 563.66\$
BGE	27.91\$
Bruno Lavoie (arrosage HV)	114.98\$
Copicom	112.15\$
Entreprises Électr Bedford (syst alarme annuel)	155.22\$
Enviro 5	258.69\$
Formiciel	152.84\$
GESTIM (22-5 au 25-6-2016)	1 815.81\$



Gilbert Monette (serrure et barre panique)	643.86\$
J.A. Beaudoin (grattage chemins 6-4-2016)	1 824.65\$
J.A. Beaudoin (grattage chemins 30-4-2016)	1 348.66\$
J.A. Beaudoin (grattage chemins 18-5-2016)	2 379.98\$
J.A. Beaudoin (grattage Larochelle 25-5-2016)	293.49\$
Journal L'Avenir (emploi étudiant)	218.68\$
L'Homme & Fils	72.27\$
Martech	135.10\$
NOPAC (ordures) juin 2016	1 919.74\$
Outillage Rioux	9.78\$
Petite Caisse	254.45\$
Récupération 2000 (juin 2016)	1 227.93\$
Revenu Québec (RRQ 2015)	19.21\$
RIEDSBM (mai 2016) 27.64 TM	1 946.70\$
RIEDSBM (juin 2016) 18.05 TM	1 271.27\$
Robert Bourgeois	700.00\$
Rona	58.35\$
Seney Électrique	478.41\$
Toilette portative(13-6 au 13-7-2016)	143.72\$
<b>TOTAL:</b>	<b><u>22 023.75\$</u></b>

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2016**

Il est proposé par **Julie Fontaine**,  
Appuyé par **Pascale Rochette**,  
Et résolu unanimement :

Que les comptes dus au mois de mai 2016 soient acceptés et payés.

**ADOPTÉ**

#### **2016-230 ADOPTION DES COMPTES À PAYER / FESTIVAL MIKINAK**

Acoustik	143.72\$
Chapiteau en fête	1 057.77\$
Proludik (jeux gonflable)	1 782.11\$
Canadian Tire (kayak)	432.27\$
Wal Mart (abri solaire 10 X 10)	112.68\$
Imprimerie SurDel (billets et encarts)	312.73\$
Tortues miniatures	128.51\$
Bière Mékinoise	145.61\$
<b>TOTAL:</b>	<b><u>4 115.40\$</u></b>

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MIKINAK**

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,  
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,  
Et résolu unanimement :

Que les comptes dus au mois de juin 2016 pour Mikinak, festival de la tortue soient acceptés et payés.

**ADOPTÉ**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**

**DÉBUT : 22h18                      FIN : 22h32**

#### **SUJETS**

- Bacs bruns / résidus verts / milieu agricole

2016-231

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Julie Fontaine**,  
Et résolu unanimement :  
Que la séance soit levée à 22h32.

**ADOPTÉ**

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire

*Sonia Côté*  
Sonia Côté  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance **4 juillet deux mille seize** sont effectuées.

*Sonia Côté*  
Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**

*Martin Bellefroid*  
Martin Bellefroid, maire